

Commune d'Eysins

Préavis municipal n°20

Au Conseil communal

**Concernant : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 160'000
pour la création de salles de classe et d'une
UAPE au collège d'Eysins.**

Délégué municipal :

Monsieur Franz Kneubühler, Municipal

Eysins, le 5 novembre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

INTRODUCTION

En août 2011, lors de l'étude par la Municipalité des travaux d'isolation périphérique du collège, l'AEE (Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron), a interpellé l'Exécutif sur les possibilités d'agrandissement du bâtiment pour y loger une UAPE.

La Municipalité s'est alors renseignée sur l'opportunité d'y ajouter des salles de classe et, après préavis positif des autorités concernées, a décidé de confier à l'Atelier d'Architecture Jean-Claude Vuffray à Nyon l'établissement une étude de faisabilité.

ETUDE DE FAISABILITE

L'implantation de cette unité pourrait se réaliser, en une extension du bâtiment des classes, dans l'angle formé par sa façade Nord et la cage d'escalier. Cet emplacement est en effet le seul possible en regard du patrimoine déjà bâti et du règlement du plan de quartier en vigueur « Le Perron ».

Des variantes avec un, deux et trois niveaux, de plain-pied avec l'existant ou décalés d'un demi-étage, ont été évaluées. C'est la variante deux niveaux de plain-pied qui a été retenue pour des raisons d'intégration au bâtiment existant et de coût, c'est également celle qui répond le mieux aux besoins qui nous ont été transmis, soit environ huitante places pour l'UAPE et deux salles de classe.

POSITION DE L'AEE

Par lettre du 24 mai 2012, l'AEE apporte son soutien à notre projet en précisant que :

«Ce projet, création de deux classes et d'une UAPE pour environ 80 élèves, semble répondre à une logique de développement démographique des communes Asse et Boiron. De plus, il permettra de consolider l'accueil parascolaire, qui aujourd'hui n'a plus de places disponibles. »

CREDIT D'ETUDE

La Municipalité a demandé en août 2012 à quatre bureaux d'architecture de faire des offres d'honoraires pour la réalisation du projet de création de salles de classe et d'une UAPE.

La meilleure proposition est venue du bureau Glatz Architecture à Crans-près-Céligny.

Le coût de cet agrandissement est évalué à Fr. 2'200'000.- à plus ou moins 20%, inclus les Fr. 160'000.- qui sont l'objet de ce préavis.

Le crédit d'étude, qui comprend l'étude du projet, l'enquête publique et la rentrée des soumissions, se décompose comme suit :

Architecte :	Fr. 110'000.-
Ingénieur civil :	Fr. 20'000.-
Géomètre :	Fr. 5'000.-
Ingénieurs techniques :	Fr. 15'000.-
Divers :	Fr. 10'000.-

Une fois l'enquête publique terminée et les soumissions rentrées, le crédit de construction, affiné, sera soumis à l'approbation du Conseil Communal.

PLANIFICATION

Juillet 2013	mise à l'enquête publique
Décembre 2013	rentrée des soumissions
Mars 2014	adoption du crédit de construction
Mai 2014	début des travaux
Juin 2015	fin des travaux

FINANCEMENT

La partie financière de cette construction sera intégrée dans la convention de location primaire, ce qui signifie que l'intérêt, l'amortissement et les frais de location seront pris en charge par l'AEE.

Le financement de cette étude sera assuré par les liquidités courantes.

La durée d'amortissement et les frais d'exploitation que cet investissement entraîne seront traités dans le préavis concernant la réalisation du projet.

CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Eysins,

- vu le préavis municipal n° 20 concernant la demande d'un crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour la création de salles de classe et d'une UAPE au collège d'Eysins
- oui le rapport des Commissions chargées de l'étude de cet objet
- attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide

- **D'accepter la demande d'un crédit d'étude de Fr. 160'000.- pour la création de salles de classe et d'une UAPE au collège d'Eysins.**


Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins dans sa séance du 5 novembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.


Au nom de la Municipalité

Le Syndic
La Secrétaire



G. Rochat





J. Petermann

Annexes : 3 plans non définitifs, à titre d'orientation